

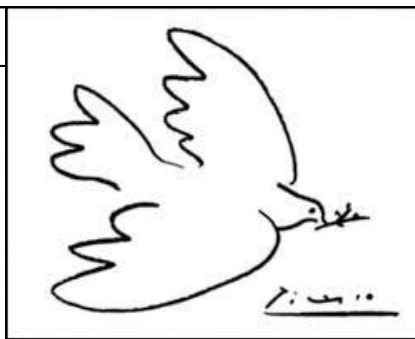
**Nos valeurs au bout de leurs fusils**

Lorsque l'horreur frappe à notre porte, lorsque notre société prend la dimension d'autres drames dans d'autres villes Beyrouth, Ankara, Tunis, Bamako..., la première difficulté est de ne pas s'en tenir à l'émotion. Si la CGT a communiqué très vite en exprimant sa solidarité envers les victimes et leurs familles, ce temps nécessaire au respect ne signifie pas absence de réflexion collective.

Nul doute que nous avons au moins 2 écueils à éviter : celui d'une simplification qui consisterait à privilégier l'analyse géopolitique comme axe unique de lecture de ces drames et un autre, encore plus terrible qui s'appuierait sur une soif de vengeance inextinguible.

Ainsi, comment se résigner à une parenthèse sociale où les libertés, les droits et garanties collectives apparaîtraient comme suspendues de fait ? Les impératifs de sécurité, en particulier ceux qui se justifient dans nos activités d'accueil de la population en termes de service public, ne se confondent pas avec l'état d'urgence. A ce propos, le voter pour 3 mois c'est inscrire à l'agenda sa date de sortie, ce qui n'est pas le moindre des paradoxes, voire de l'impasse de laquelle la société devra bien sortir.

L'expression des attentes sociales reste un des fondements de la démocratie. Le droit de manifester, de revendiquer, de faire la grève ne constituent pas des menaces pour la sécurité des personnes. Plus que l'ordre public, c'est l'ordre social que nous contestons, surtout lorsque les attaques contre le monde du travail ne connaissent pas de pause. Nous le contestons d'autant plus fortement que nous avons des propositions alternatives complémentaires et convergentes pour transformer le travail. Et, à partir d'une autre répartition des richesses, d'une réorientation des choix stratégiques de gestion dans nos entreprises, d'une réelle coopération au-delà des frontières qui ne se résume pas au commerce des armes ou à la spéculation sur les matières premières, c'est un changement de société que la situation exige.



FLASH CADRES



FLASH CADRES

**Branche Poste****Election CA : la CGT avec les cadres**

C'est dans un contexte politique et social pour le moins dramatique et déstabilisant que les 59 180 cadres du Groupe La Poste étaient appelés à élire leurs représentants au Conseil d'Administration. Le dialogue vicié organisé par la direction générale de La Poste, afin de favoriser le pôle réformiste, a contribué au recul de 4.68% des suffrages cadres CGT par rapport au dernier scrutin CA de 2010. Ce constat valide notre exigence de porter et défendre nos propositions, notre statut cadre assurant à chacun des droits et libertés garantis collectivement.

La CGT remercie l'ensemble des cadres qui ont porté leur suffrage sur sa liste. Nos deux élus Brigitte Jonon et Alain Bard seront le relais de nos revendications.

**Les RC PRO : pas si idyllique ..**

Un métier plein de promesses ! Et l'assurance d'un déroulement de carrière dicit La Banque Postale ! C'est ainsi qu'a été présenté le RC PRO (conseiller bancaire petites entreprises) aux organisations syndicales en 2014 et juin 2015.

Aujourd'hui, le tableau semble un peu moins idyllique : des embauches externes sur les managers RC PRO qui devaient pourtant être exclusivement recrutés en interne. Des promos qui tardent à régulariser les agents en 3.3 ou Gr A. Une formation qui s'apparente au parcours du combattant : 70h d'autoformation un prestataire externe de formation (CFPB) pas vraiment top (formateurs remplacés en dernière minute, erreurs permanentes dans les docs etc) mais qui coûte très cher.

La CGT entend faire respecter les engagements pris. Elle a obligé l'employeur à passer de 6 à 20 le nombre potentiels de promus pour novembre. L'Union fédérale des cadres aux côtés des RC PRO.

**Branche Télécoms****L'intéressement à Eutelsat**

Négociation classique d'automne à Eutelsat : l'intéressement. Cette négociation avait pour objet l'avenant à l'accord triennal en cours, signé par la CGT, afin de définir les objectifs annuels d'EBITDA et de charges externes pour l'exercice fiscal prochain. Peu de marge de négociation donc, si ce n'est sur un deuxième niveau d'intéressement, introduit pour cette année uniquement, pour lequel nous visions une répartition uniforme des sommes à chaque salarié, afin de compenser les inégalités du premier niveau proratisé à la fois au salaire et à la présence.

Cette proratisation sanctionne en premier lieu et injustement la maladie. Ayant obtenu partiellement gain de cause sur ce point pour la première fois à Eutelsat, la CGT signera cet accord.

**Orange : Une organisation du travail instable et malmenée**

Le rapport annuel 2014 des médecins du travail dresse un constat alarmant au travers de l'augmentation des contraintes qui entraîne une réduction des marges de manœuvre et une sollicitation excessive de l'organisme (atteinte à la santé, accidents, usure...). La surcharge de travail est le plus souvent évoquée chez les préventeurs, RH, managers, responsables de boutiques, soutiens avec pour causes : les restructurations, les effets de départ en TPS, l'élargissement des périmètres, la suppression des fonctions intermédiaires, le départ de certaines compétences rares ou spécifiques sans évaluation de l'impact par anticipation et un management en mode digital pouvant présenter des risques pour le manager. Des prévisions de baisse d'activités surévaluées par rapport à la baisse des effectifs avec une GPEC ne reflétant pas la réalité sont également évoquées.

Pour la CGT, la digitalisation ne saurait résoudre une organisation du travail instable et malmenée.

**La claque !**

Les cheminots ont voté ce 19 novembre pour, à la fois, leurs élus DP et CE et leurs représentants aux Conseils d'Administration de SNCF Réseau, SNCF Mobilités et au Conseil de Surveillance du nouveau Groupe Public Ferroviaire.

En positionnant à nouveau la CGT comme première organisation syndicale à la SNCF, avec plus de 34% des voix, 11 points devant la deuxième organisation, les cheminots ont confirmé leur attachement à un syndicalisme démocratique, unitaire, rassembleur, offensif et force de propositions. Et ce, contrairement aux bien-pensants médiatiques qui avaient enterré la CGT !

Ils envoient à la direction du Groupe Public Ferroviaire et au gouvernement un signe fort.

En votant CGT, les cheminots se sont ouverts la voie du possible et du progrès social !

**Comment reculer l'âge de départ en retraite ?**

L'accord d'octobre 2015 signé par le patronat, la CFDT, la CFTC et la CFE/CGC prévoit des mesures dès 2016. La plus emblématique, est qu'un futur retraité ayant prévu de partir à 62 ans, âge légal, devra attendre 1 an s'il veut bénéficier d'une retraite complémentaire complète, et ce même s'il a cotisé tous les trimestres. S'il veut partir à 62 ans, sa retraite sera amputée de 10% la 1ère et la 2ème année, et possiblement de 10% une 3ème année (mécanisme pouvant être revu en 2021). L'assuré aura son taux plein à 65 ans. Une personne ne disposant de ses annuités qu'à 64 ans devra travailler 1 an de plus, avec un plafond fixé à 67 ans. Ce coefficient mineur ne sera pas appliqué pour les nouveaux retraités exonérés de CSG et ceux justifiant d'avoir prolongé leur activité pendant 4 trimestres au-delà de la date à laquelle ils obtenaient les conditions du taux plein au régime de base. Félicitations aux signataires (oups) !

**Fusion ? Réaction !**

D'autres mesures prévues dans l'accord d'octobre 2015 seront applicables en 2019, lors de la mise en place du régime unique, résultant de la fusion AGIRC/ARRCO, comme la disparition de la Garantie Minimale de 120 points (GMP) annuels de retraite versés aux cadres à bas salaire (36,4% d'entre eux). En contrepartie de la disparition de l'AGIRC ils devront se satisfaire de l'ouverture d'une négociation pour définir dans les branches professionnelles « la notion d'encadrement », ce qui est très loin du statut cadre. Sans ce statut quelle reconnaissance des qualifications et des rémunérations ? Cette fusion aura un effet sur le montant des pensions de retraites poussant les cadres vers un régime par capitalisation. La CGT propose de s'opposer à cette fusion par 3 années de réaction !

**Tous avec Mahmood Saléhi**

A l'occasion de la visite en France du Président de La République Islamique d'Iran, la quasi-totalité des organisations syndicales s'est adressée à F. Hollande pour l'alerter sur la situation de Mahmood Saléhi. Ce syndicaliste et militant des droits des travailleurs iraniens, ayant déjà subi plusieurs arrestations et périodes d'emprisonnement, a été condamné à 9 ans de prison.

Son crime : avoir voulu exercer son activité syndicale conformément au droit international. S'il est emprisonné sa vie sera mise très clairement en danger. En Iran de nombreux syndicalistes, des enseignants, sont harcelés, arrêtés, licenciés et emprisonnés. La responsabilité du gouvernement iranien ne fait aucun doute. Le président de la république s'honorerait à dénoncer ces atteintes aux droits de l'homme et à la liberté syndicale.

Rejoignez l'Union Fédérale des Cadres CGT sur son site [www.cgt-fapt.fr](http://www.cgt-fapt.fr) espace Cadres

**L'Union Fédérale des Cadres à l'offensive !**

Les 5 et 6 novembre derniers s'est tenue, à Lyon, la Conférence de l'Union Fédérale des Cadres de la CGT-FAPT qui a réuni plus de 160 cadres. Plusieurs sujets en réflexion, parmi lesquels deux tables rondes, une portant sur les inégalités professionnelles Femmes-Hommes et les leviers pour y remédier, en présence de Rachel Silvera et de Clémence Helfter. L'autre pour enrichir la réflexion sur le Nouveau Statut du Travail Salarié et son volet Sécurité Sociale Professionnelle, labellisés CGT, grâce à B. Friot et son ouvrage « Emanciper le travail ». Des tables rondes qui seront prolongées par un travail collectif. Enfin, les 40 ans de l'Union Fédérale des Cadres furent fêtés, en soirée, dans la fraternité en présence de Louis Viannet, A. Gautheron, de M. Desseigne et de Ch. Mathorel. Des perspectives sont ainsi ouvertes pour mettre en commun un travail collectif avec chaque syndiqué cadre CGT.

**Accident TGV en Alsace**

Suite à l'accident de la rame d'essai TGV en Alsace, qui a fait 14 morts, la CGT dans un message de soutien aux familles a exigé que toute la lumière soit faite. Elle note qu'il y a un écart important entre les analyses des médias après la conférence de presse de la direction et le discours de G. Pepy devant les organisations syndicales.

Pour la CGT, il est nécessaire de connaître un certain nombre de paramètres complémentaires techniques avant de tirer toutes les conclusions. La CGT a aussi interpellé la direction sur la baisse du niveau général de sécurité.

La SNCF vit un accident majeur/an depuis 3 ans. Ces alertes ne peuvent pas être prises isolément et personne ne peut les ignorer. Comme cela a été fait pour l'accident de Brétigny S/Orge, la Fédération CGT Cheminots se constituera partie civile pour ce nouveau drame.

**Le 2 décembre, construisons notre avenir !**

S'il est une violence que des milliers de salariés subissent tous les jours, c'est la violence patronale.

Celle qui suscite colère et indignation !. Celle qui traîne 16 salariés d'Air France devant le Tribunal de Bobigny le 2 décembre ! C'est inacceptable !

La Cgt, parce que manifester le refus de perdre son emploi est légitime, appelle ce jour là les salariés à élargir la mobilisation pour dénoncer la politique libérale du patronat qui remet en cause le Code du travail et criminalise l'action syndicale.

Partout en France, des initiatives doivent être prises dans les territoires, dans les entreprises, les établissements, les services, pour dire : « Non à la violence sociale, oui à l'efficacité économique et sociale ! ».

**Indifférents au genre**

La plupart des Français (84%) se déclarent indifférents au fait d'avoir pour supérieur hiérarchique un homme ou une femme, selon un sondage Ifop publié le 10 novembre dernier et réalisé pour Génération Femmes d'Influence (club de femmes d'entreprises qui s'attache à défendre et à valoriser l'entrepreneuriat au féminin, et remet chaque année le Prix de la femme d'influence pour des parcours remarquables de courage, de créativité, de responsabilité).

Par ailleurs, près d'un sondé sur deux (47%) juge que leur situation en matière d'emploi au cours des cinq dernières années a stagné, et près de 6 sur 10 (57%) n'ont observé aucune évolution dans le domaine de l'égalité salariale entre femmes et hommes.